



2026 DDCT 122 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (5 subventions d'investissement pour un montant total de 72 564 euros au bénéfice de 5 projets associatifs dont un lauréat du Budget Participatif 2024)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics. La carte parisienne de ces quartiers populaires, définie à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité, a été adoptée en séance du Conseil de Paris de juillet 2024.

Dans le même temps, la ville de Paris a conclu un contrat de ville avec l'État, les organismes de sécurité sociale (Caf, CNAV, CPAM), la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission locale de Paris, l'EPEC, la Chambre de Commerces et d'Industries de Paris et La Poste. Ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers politique de la ville, dont la liste de ces derniers est fixée par le décret ministériel n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires soutiennent massivement les associations de quartier, formant un réseau d'acteurs solide et essentiel qui agit au quotidien auprès des Parisiennes et Parisiens les plus fragiles, et qui fait vivre concrètement le lien social et les solidarités de proximité. Afin de permettre aux associations et partenaires intervenant au sein des quartiers populaires d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les bénéficiaires de leurs actions, la ville de Paris accompagne chaque année la réalisation de projets permettant :

- l'implantation d'associations dans des locaux mieux adaptés à leurs activités et à leurs publics,
- l'amélioration du fonctionnement de locaux existants pour un meilleur accueil du public et un meilleur service rendu,
- l'amélioration du cadre de vie à travers la mise en place de projets d'embellissement ou de chantiers éducatifs impliquant les jeunes des quartiers concernés.

Pour le 11^e arrondissement

➤ **Jeunesse Feu Vert-Améliorer le patrimoine associatif de Belleville.**

Lauréat de l'édition 2024 du Budget participatif, le projet porté par Jeunesse Feu vert consiste à renouveler les équipements et financer des travaux de réaménagement au sein du local de la rue de l'Orillon. Cet investissement contribuera à améliorer l'accueil des jeunes de 10 à 25 ans qui sont accompagnés par l'association de prévention spécialisée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 29 844€.

Pour le 13^e arrondissement

➤ **Courant d'art frais-Aménagement de l'espace d'accueil des habitantes**

L'association Courant d'Art Frais œuvre pour le mieux-vivre des habitants en proposant des actions culturelles et en les soutenant dans leurs démarches administratives et sociales. Pour améliorer l'accueil et l'efficacité de la médiatrice, un projet de réaménagement de l'espace est prévu, incluant l'achat de matériel informatique moderne et d'un mobilier adapté afin d'offrir un cadre confortable et confidentiel aux habitants.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4000€.

Pour le 14^e arrondissement

➤ **Association Florimont-Rénovation thermique du site Château Ouvrier sis au 5/9 place Marcel Paul**

L'association Florimont agit en faveur du développement associatif et mène des actions en direction des habitants, à travers le soutien scolaire, le lien intergénérationnel et une ludothèque. L'un de ses locaux nécessite une réfection majeure. L'objectif du projet est d'améliorer le confort thermique et de réduire la facture d'énergie des espaces en réduisant la perte de chaleur, en améliorant le chauffage, en limitant l'effet de serre et en aménageant un point d'eau. Ces travaux doivent permettre d'apporter plus de confort aux 18 salariés, 80 bénévoles, et près de 10000 visiteurs par an.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 19 720€.

Pour le 19^e arrondissement

➤ **Génération citoyenne-Investissement en matériel informatique**

L'association souhaite faire l'achat de matériel informatique pour renforcer leur offre d'accompagnement à la scolarité dispensée dans le local 156 rue d'Aubervilliers. Le financement vise l'acquisition d'un set de 8 ordinateurs portables pour accompagner de manière plus qualitative les enfants de 6 à 14 ans qui fréquentent les actions d'aide aux devoirs / loisirs numériques de l'association.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4000€ à l'association Génération citoyenne.

➤ **Ticket d'entrée-Café associatif culturel**

L'association, récemment implantée au 3 boulevard d'Indochine, souhaite effectuer des travaux (peinture, révision électrique intérieure et extérieure, réaménagement de la vitrine) et acquérir du mobilier et matériel afin d'aménager son café associatif culturel et sa bibliothèque. Ces lieux, au sein desquels différentes activités sont menées, nécessitent en particulier de proposer aux publics accueillis (adolescents, famille et seniors) des espaces de qualité et confortables.

A ce titre, il est proposé d'attribuer la subvention de 15 000€

Le présent projet de délibération vous propose de soutenir 5 projets d'investissement portés par 5 associations pour un montant global de 72 564 euros.

Je vous prie, Mesdames Messieurs de bien vouloir délibérer,

Le Maire de Paris